

51050 - Autres actions éducatives et de formation

**Proposition de projet de convention de partenariat sur
la création de la filière métiers numérique au collège
Klosterwald de VILLE**

CP/2020/424

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Département a approuvé en séance plénière du 9 décembre 2019 (délibération n° CD/2019/099) un nouveau dispositif visant à soutenir les classes ou filières métiers au sein des collèges bas-rhinois. Il s'agit pour le Département d'accompagner le développement des potentiels des collégiens à l'heure des premiers choix d'orientation en favorisant l'expérimentation individuelle, la découverte de métiers d'excellence ou à fort potentiel de recrutement.

Suite un appel à projets, 10 collèges bas-rhinois porteurs d'actions sélectionnées ont été retenus et ont bénéficié d'un soutien financier approuvé par la Commission Permanente du 11 mai 2020 (CP/2020/114).

Le collège du Klosterwald de Villé est l'un des dix collèges retenus sur un projet de filière « les métiers du numérique, le numérique dans les métiers », mis en œuvre en partenariat avec le « FABLAB » du Centre Social MJC le Vivarium.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver la signature d'une convention partenariale entre le collège du Klosterwald, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, le Centre Social MJC le Vivarium et le Département.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a adopté en mars 2017 le Plan "Actions éducatives et Collèges" (délibération n° CD/2017/007). Les actions prévues dans ce plan permettent d'accompagner le collégien, de l'aider à devenir un citoyen autonome et responsable, de l'encourager à développer sa créativité, sa curiosité et son esprit critique ainsi qu'à choisir, agir et oser par soi-même.

Il s'agit notamment pour le Département d'accompagner le développement des potentiels de chacun à l'heure des premiers choix d'orientation en favorisant l'expérimentation individuelle, la découverte de métiers d'excellence ou à fort potentiel de recrutement.

Ainsi, suite aux expérimentations réussies menées au collège Grégoire de Tours de Marlenheim et au collège Frison-Roche de La Broque, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé de créer un dispositif permettant de soutenir les filières métiers au sein de collèges bas-rhinois (délibération n° CD/2019/099).

Dix collèges lauréats ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Département du Bas-Rhin engagé à soutenir ces établissements sur une période de trois ans, au moyen d'un contrat d'objectifs et une mise en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2020-2021. L'ensemble de ces projets touchera 1 325 élèves et représenterait un

montant d'aides cumulées de 55 465 € pour l'année 2020-2021.

La filière d'excellence « les métiers du numérique, le numérique dans les métiers » du collège le Klosterwald-Villé :

Faisant suite à un constat, avec les entreprises locales, de difficultés de recrutement dans les métiers techniques et numériques, le collège du Klosterwald s'est engagé à mettre en œuvre, à compter de septembre 2020, une filière de découverte des métiers du numérique. Inscrit sur une durée de trois ans, le projet est soutenu financièrement à hauteur de 10 000 € par le Département (délibération CD/2020/114).

Le projet s'appuie sur 2 approches :

- un axe de travail destiné aux élèves de 4ème autour de la découverte des métiers du numérique (visites d'entreprises, partenariat avec les lycéens professionnels, organisation de forums, participation au dispositif « Entreprendre pour apprendre »...)
- un axe de sensibilisation au travers de la création d'un Club ouvert à tous les élèves de la 6ème à la 3ème.

Proposition d'un projet de convention partenariale qui inscrit le projet de filière métiers du collège du Klosterwald dans son environnement local :

La mise en œuvre de cette filière métiers du numérique est soutenue par des partenaires locaux :

- Le laboratoire de fabrication numérique, « Le Fablab L'Inspirateur » :

Créé au printemps 2018 par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé avec le soutien de la Région Grand Est et les entreprises locales, il s'engage à mettre à disposition ses ressources, accompagner le projet du collège, participer à l'accueil des élèves et à l'animation des ateliers et du club.

- La Communauté de Communes de la Vallée de Villé :

A l'origine de la création du Fablab « L'Inspirateur », la Communauté de Communes met à disposition, un bâtiment dit « Choiseul-Meuse » au 16, rue Pasteur à 67220 Villé, pour les activités du laboratoire.

- Le Centre Social-MJC Le Vivarium :

Pour des raisons de simplification, il a été décidé de rattacher le Fablab au centre social de la MJC le Vivarium de Villé, en tant que secteur d'activités. Animé par des bénévoles, ce laboratoire se veut le promoteur des nouvelles technologies du numérique en proposant des animations adaptées à tout public, des outils de production et de lieu de rencontre entre le monde de l'entreprise et des scolaires.

La direction du collège du Klosterwald et ces partenaires, cités ci-dessus, proposent un projet de convention partenariale avec le Département.

L'ambition de ce partenariat est de donner aux jeunes collégiens de la vallée de Villé une vision dynamique et positive de ces filières professionnelles au bénéfice des entreprises du secteur.

Le détail des engagements des partenaires est précisé dans le projet de convention partenariale, jointe en annexe à la présente délibération.

Cette convention n'a pas vocation à engager une contribution financière du Département.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission Territoriale Sud du 02 novembre 2020 et après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les termes du projet de convention partenariale sur la création de la filière métiers numérique à conclure entre la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, le Collège du Klosterwald de Villé, le Centre Social-la MJC Le Vivarium et le Département ;

- autorise son Président à signer la convention précitée, jointe en annexe à la présente délibération.

La commission territoriale Sud a émis un avis favorable à ces propositions lors de sa réunion du 2 novembre 2020.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY